

- Les animaux sont assurés contre les dégâts résultant d'incendies et d'éléments naturels dans le cadre de l'assurance de base.
- Une assurance spécifique distincte assure le troupeau ou certains animaux particuliers contre les accidents et les maladies.
- D'autres assurances complémentaires existent pour couvrir les risques liés aux épidémies ou à d'autres catastrophes.

Un troupeau bien assuré

Le troupeau constitue la base existentielle des exploitations d'élevage. L'assurance de base couvre les animaux contre les dégâts résultant d'incendies et d'éléments naturels. Contre les maladies et les accidents, il faut se tourner vers d'autres assurances.

Texte : Thomas Hauri

Faut-il assurer son troupeau contre les accidents ? La réponse dépend fortement du système de stabulation et de la gestion du troupeau. Ainsi, dans une stabulation libre, le risque d'accident est plus élevé que dans une stabulation entravée si les vaches en chaleur ne sont pas séparées du reste du troupeau. Photo: iStock

Malgré l'évolution que connaissent les structures des exploitations, la garde d'animaux représente toujours une source de revenus importante pour de nombreuses



Thomas Hauri

Conseiller, Fondation Agrisano

exploitations agricoles. Même lorsqu'ils sont bien encadrés par leur propriétaire, les bovins, les porcs ou les chevaux peuvent avoir un accident ou tomber malades. En plus des frais de traitement et des pertes de revenus que ce genre de situation implique, il y a aussi le risque de perdre les animaux, ou, dans le pire des cas, de devoir tuer et éliminer un troupeau entier à la suite d'une épidémie. Un tel cas peut entraîner des pertes massives ainsi que des frais considérables, mettant alors en péril l'existence de certaines exploitations. Plusieurs possibilités existent pour assurer ses animaux contre les accidents et les maladies. Les questions relatives aux assurances pour les animaux étant complexes, il vaut la peine de consulter des experts en amont.

Une offre restreinte à cause des risques élevés

Autrefois obligatoires, les caisses d'assurance du bétail ont aujourd'hui largement disparu. Il est de notoriété publique, même parmi les sociétés d'assurances privées, que le taux de sinistres des assurances pour

animaux est très élevé et que ce secteur est presque toujours dans le rouge. C'est pourquoi toutes les compagnies n'en proposent pas. Récemment, AXA a arrêté de proposer son assurance contre les épizooties et a ainsi résilié tous ses contrats. Après un examen approfondi, Suisse Grêle a décidé de reprendre l'ensemble du portefeuille d'assurances contre les épizooties d'AXA et de continuer à les proposer à de nouvelles exploitations, comblant ainsi la lacune en la matière.

Bien évaluer certains risques

D'un point de vue technique, les animaux étant considérés comme des choses, ils sont assurés contre les dégâts liés aux incendies et aux éléments naturels avec l'inventaire de l'exploitation dans le cadre de l'assurance de base. Ainsi, ils sont assurés par cette dernière si l'étable brûle ou qu'ils sont tués par un éclair au pâturage.

Il est également possible d'assurer contre les accidents et les maladies le troupeau entier ou seulement certains animaux particulièrement précieux (un taureau reproducteur, p. ex.) en souscrivant une assurance

Dans tous les cas, il est important de se demander si les animaux sont exposés à des risques particuliers.

animaux spécifique. En principe, les bovins, les moutons, les chèvres, les lamas et les alpagas peuvent être assurés. Les prestations en la matière varient fortement d'une compagnie à l'autre. Par contre, l'offre d'assurances pour les chevaux, les porcs ou encore les volailles est très limitée. Dans tous les cas, il est important de se demander si les animaux sont exposés à des risques particuliers, par exemple lors de l'estivage (voir encadré sur les frais de sauvetage).

Sinistres majeurs en cas de catastrophe naturelle

Certaines compagnies proposent une assurance pour animaux en cas de sinistres majeurs, permettant d'assurer tout le troupeau contre les catastrophes naturelles pour une somme relativement modique. Cette assurance englobe notamment les accidents causés par les gaz ou par des mouvements de panique, ou encore les infections botuliques provoquées par du fourrage ou de l'eau souillés. C'est que les bovins, les moutons, les chevaux et les volailles peuvent souffrir de botulisme ; les porcs sont en revanche plus résistants à cette neurotoxine. Dans les cas les plus graves, un troupeau entier peut succomber en l'espace d'un

Exemples de prix pour différentes assurances animaux

Assurance	Situation de l'exploitation	Prime annuelle (en fr.)
Assurance accident pour animaux	Exploitation allaitante – 22 UGB – Pas de franchise	960.–
Assurance en cas de sinistres majeurs	Porcs d'engraissement – 400 animaux – Valeur totale: 140 000 fr. – Franchise de 5000 francs par événement	196.–
Assurance contre les épizooties (Suisse Grêle)	Exploitation d'élevage porcin – 80 truies – 400 porcelets, montant d'assurance pour le 1 ^{er} risque* 850 fr./truie et 15 fr./porcelet – Pas de franchise	1304.–

* montant d'assurance à libre choix par place d'animaux et catégorie animale

Sauvetage aérien

Certains prestataires intègrent le sauvetage ou le transport d'animaux de rente blessés ou morts dans l'assurance pour animaux, alors que d'autres l'incluent dans une assurance complémentaire. Les personnes physiques af-

filées auprès de l'organisation suisse de sauvetage aérien Rega ou d'un autre prestataire commercial de sauvetage aérien en Suisse ne paient pas de frais de transport pour atteindre l'endroit le plus proche qui soit accessible

par un autre moyen de transport, pour autant qu'aucune assurance ne prenne en charge tout ou une partie de l'intervention aérienne. Dans les communautés d'exploitation, chaque propriétaire d'animaux doit être donateur-trice. **sg**



Comme l'explique la Rega, celle-ci mandate des compagnies d'hélicoptères commerciales pour la majorité de ses vols « contadino ». Une partie de ces derniers sont effectués avec le H125, son hélicoptère d'entraînement qui sert à former les nouveaux pilotes. Photo: Rega

à deux jours. Ainsi, dès lors que la somme totale des dégâts dépasse la franchise, l'assurance sinistres majeurs prend en charge le total des frais excédentaires.

Assurance distincte contre les épizooties

Suisse Grêle propose depuis 2023 une assurance contre les épizooties (autrefois offerte par AXA) aux exploitations gardant des porcs, des volailles ou des vaches laitières. Celle-ci englobe diverses maladies, telles que la peste porcine, la fièvre aphteuse, les infections à salmonelles, la grippe, etc. Outre la valeur des animaux, elle couvre notamment l'interruption des activités, les frais relatifs à la fermeture ou la quarantaine ordonnée par les autorités (nettoyage, désinfection, élimination) et les frais de remplacement des réserves de fourrage contaminé.

Les fonds des épizooties ne couvrent que les frais

Les fonds cantonaux des épizooties, affectés à un but précis et alimentés conjointement par les cantons et les détenteurs d'animaux, méritent d'être mentionnés. Dans les exploitations gardant des animaux, quasi toutes les espèces animales sont soumises aux cotisations. Ces fonds financent notamment des mesures de prévention et les frais pour lutter contre les épizooties (programmes d'éradication, vaccination, surveillance, etc.) ainsi que les dédommagements en cas de pertes d'animaux et l'élimination en toute sécurité d'animaux contaminés. Les fonds des épizooties n'assurent toutefois jamais la perte de revenus. Pour y remédier, il faut conclure l'une des assurances pour animaux mentionnées ci-dessus. ■